



Temps de travail, repos compensateur

Par **georgette62**, le **05/02/2016** à **14:22**

Bonjour,

J'ai un contrat de travail de 31h50 par semaine, je travail pour une société de nettoyage. Je ne fais que 31h .

Les 0.50 min que je ne fais pas me sont retirées sur les repos compensateurs, donc 2 h par mois que je dois à mon entreprise. Est-ce qu'il est légal que ces heures me soient enlevées ?
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **05/02/2016** à **19:59**

Bonjour,

L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire contractuel mais je ne sais pas de quel repos compensateur vous parlez puisque déjà vous ne faites pas ce nombre d'heures...

Par **georgette62**, le **06/02/2016** à **10:05**

Bonjour, merci pour votre réponse